

DECRET N° 2004-223 DU 21 AVRIL 2004

Portant approbation des états financiers
de l'Office des Postes et Télécommunications
du Bénin (OPT-B) pour l'exercice clos au 31
décembre 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2003-479 du 1^{er} décembre 2003 fixant la structure – type des ministères ;
- Vu** le décret n° 2001-444 du 05 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles ;
- Vu** le décret n° 99--514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 89-156 du 25 avril 1989 portant approbation des statuts de l'Office des postes et Télécommunications de la République du Bénin et fixant sa dotation en capital initial ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles et du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 mars 2004 ;

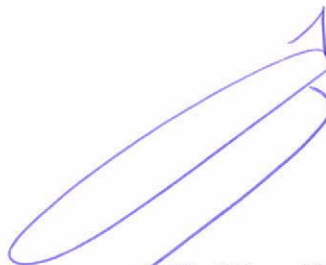
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers de l'Office des Postes et Télécommunications de la République du Bénin (OPT-B) pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 avril 2004

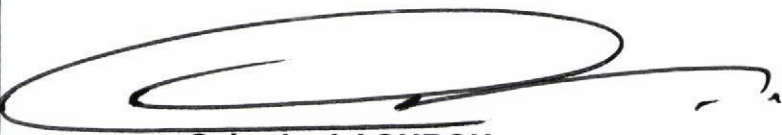
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de la Communication
et de la Promotion des Technologies
Nouvelles ,



Grégoire LAOUROU.-



Gaston ZOSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MFE 4 MCPTN 4 AUTRES
MINISTERES 18 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1.